

MAIRIE  
SAINT DENIS SUR COISE

Département de la Loire

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil municipal du 20 novembre 2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 20 novembre 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2025

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Georges FAURE

Absents excusés : Jean-Louis CASSE, Nadine PICOT, Monique JACOUD

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Georges FAURE

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

M. Georges FAURE est désigné secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Aménagement du cimetière – demande DETR
- Contribution des communes adhérentes aux charges syndicales du SIEMLY – année 2025
- Révision des tarifs de la salle des sports
- Quote-part réseau unitaire – participation 2025 de la commune
- Programme ACTE CUBE Ecoles

**Délibérations**

**D/2025-11-1 : Aménagement du cimetière – Demande de subvention DETR 2026**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement dans l'extension du cimetière tels que la création d'allées avec revêtements et d'espaces verts car il n'y a plus de place disponible dans le cimetière existant. Ces travaux seront réalisés en deux tranches.

L'estimation des travaux d'aménagement de la première tranche s'élève à 66 418.00 € HT.

Le montant de la maitrise d'œuvre s'élève à 3 668.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026, afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Il rappelle qu'une subvention d'un montant de 7000 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité. Le reste à charge sera autofinancé par la commune.

Décision approuvée à l'unanimité.

**D/2025-11-2 : Contribution des communes aux charges du syndicat SIEMLY : année 2026**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la participation provisoire de la commune de Saint-Denis-sur-Coise aux charges du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour l'année 2026 s'élève à 2 212.91 euros (3,13 € par habitant). La contribution définitive sera calculée sur la base des populations légales millésimées 2023 qui seront en vigueur au 1er janvier 2026.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour décider :

- Soit d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires
- Soit de laisser au syndicat la charge de procéder au recouvrement de la somme par voie fiscale auprès des contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'inscrire au budget communal 2026 les crédits nécessaires pour recouvrer la contribution

### D/2025-11-3 : Quote-part réseau unitaire – participation 2025 de la commune de Saint-Denis-sur-Coise

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394,41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 514,80 € pour la commune de Saint-Denis-sur-Coise

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) FIXE le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

	Réseau unitaire 2024 Kml actualisé	Participation 2024 (341,01 €/kml)	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation actualisée (391,65) €/kml)
NOM DE LA COMMUNE	1.36	463,77 €	1.32	514,80 €

### D/2025-11-4 : Participation de la commune de Saint-Denis-sur-Coise au programme ACTEE Cube

#### Ecole de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L.212-1 et L. 2212-2,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 212-1 et L. 2212-2,

VU le projet ACTEE Cube Ecoles, déclinaison pour les communes du challenge CUBE.S (Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaire), est porté par un programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ACTEE 2 validé par arrêté du 4 mai 2020. Il a été lancé conjointement par la FNCCR, l'IFPEB et le CEREMA, qui ont signé un partenariat pour le pilotage et le déploiement de la démarche CUBE Ecoles le 10 novembre 2021. ACTEE Cube Ecoles a été intégré à l'avenant numéro 2 de la convention CUBE Ecoles avec ACTEE et le CEREMA, signé le 29 septembre 2023.

Considérant que le programme ACTE Cube Ecoles a pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments scolaires affectées aux municipalités.

Trois types d'actions sont pour cela possibles : la mise à disposition de fiches séquences pédagogiques validées par le Ministère de l'Education Nationale pour les niveaux de maternelle au CM2, la formation des enseignants de l'enseignement primaire à ces mêmes contenus pédagogiques (dont la prise en main d'une plateforme numérique) et la mise à disposition de « kits énergie » aux écoles du territoire par l'intermédiaire de la collectivité (contenant luxmètres, caméras thermiques, hygromètres...).

L'équipe du CEREMA se chargera de déployer les outils et méthodes du programme ACTEE Cube Ecoles.

Plusieurs réunions sont prévues dans le déroulé du programme à l'échelle de l'école et à l'échelle nationale. L'IFPEB met à disposition des participants au challenge Cube Ecoles une plateforme permettant à la commune de calculer les économies d'énergie réalisées mais également de la documentation spécifique.

Considérant que l'inscription au programme ACTEE Cube Ecoles est de 950 euros HT pour chaque école primaire participante.

Considérant que le calendrier du programme est le suivant : ACTEE Cube Ecoles est déployé de septembre 2025 à fin août 2026 pour la première année.

**Considérant** les objectifs de la commune de Saint-Denis-sur-Coise et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais dont elle fait partie en matière de développement durable et d'économies d'énergies.

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le devis, bon de commande, et la fiche de renseignements d'inscription au projet ACTEE CUBE ECOLES.

#### Points divers

##### Tracteur

Suite à une panne du tracteur, M. le Maire informe qu'il a signé un devis de réparation d'un montant de 2 470 € HT.

##### Eclairage public

Comme chaque année, suite au passage en mairie d'un technicien du SIEL, un point a été fait sur l'éclairage public. Actuellement, il y a 106 foyers lumineux sur la commune.

##### Voirie

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Bruno BLANCHARD sur la voirie communale de la Palandrière et sur celle de la Cave avec un enrochement pour renforcer le talus.

##### Décors de Noël

Les décors de Noël seront installés le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

##### Lotissement du Soleil Couchant

Les travaux de voirie provisoire sont terminés. Mme DENTON, géomètre va se déplacer prochainement pour procéder au bornage définitif des lots.

#### Questions diverses

Prochaine réunion le jeudi 18 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h37

Le secrétaire de séance



le Maire, Daniel BONNIER



Affiché et publié le : 22-12-2025